



Police et intersectionnalité :

Pourquoi certains préconisent-ils le dé-financement de la police ?

Groupe de travail Bin Nka Bi'

Lore Dewanckel

Pieter Heye

Nina Henkens

Résumé

Après de nombreux cas de violence policière aux Etats-Unis et dans le monde entier, le "defunding the police"² a reçu une attention croissante ces dernières années. L'idée est de réaffecter les fonds de la police à différentes formes non policières de sécurité publique et de soutien communautaire (comme les services sociaux, les services à la jeunesse, le logement, l'éducation, les soins de santé et d'autres ressources communautaires).

Aux États-Unis, le système policier trouve ses origines, entre autres, dans les patrouilles d'esclaves (« slave patrol ») qui poursuivaient les esclaves. Cela met clairement en évidence l'origine raciste inhérente et structurelle sur laquelle repose le corps de police des États-Unis. En partant de cette évolution historique spécifique, nous nous demandons à quoi ressemble l'histoire de la police en Europe en général, et en Belgique plus spécifiquement. Pour qui le système est-il réellement construit et, plus important encore, pour qui ne l'est-il pas ? Par conséquent, nous analysons l'histoire du système policier en Belgique, ses origines et ses changements au fil des ans, et nous établissons un lien avec les différentes formes d'oppression policière dans la Belgique d'aujourd'hui, basées sur la classe, la race et l'identité de genre.

Les théories et penseurs décoloniaux nous enseignent que la police est un instrument utilisé par la classe dominante pour protéger l'ordre social (le patriarcat, la suprématie blanche, le système capitaliste...). Nous soutenons que, en Belgique également, la police est utilisée pour maintenir ces inégalités. Historiquement, la police a été là pour contrôler les pauvres et la classe ouvrière et cela semble être encore le cas aujourd'hui. Ce qui est remarquable, cependant, c'est qu'en raison des systèmes de racisme institutionnel et des histoires de

¹ Groupe de travail créé dans le cadre de Bamko asbl, lors de la formation féministe et décoloniale de 2020-2021, avec trois personnes issues le public d'Education Permanente de Bamko.

² En anglais : définancer la police.

migration, une grande partie de cette classe ouvrière inférieure est aujourd'hui composée de personnes ayant des couleurs de peau différentes.

En Belgique, il existe de nombreux cas connus de violence policière envers les personnes ayant des couleurs de peau différentes. Les personnes issues de minorités culturelles et/ou raciales et les personnes de la communauté LGBTQIA+, par exemple, sont disproportionnellement plus touchées par les interventions et les violences policières. Malgré les campagnes et les formations visant à informer correctement les policiers sur la diversité sexuelle, raciale et de genre d'une part, et les initiatives telles que gaybashing.be, il est légitime de se demander si la police est réellement investie pour protéger également les minorités, ou si elle veut les maintenir dans leur place de subordination. Nous voulons repenser le système policier tel qu'il existe en Belgique aujourd'hui et chercher de nouvelles façons d'inclure et de protéger davantage les communautés minorisées.

Nous posons également la question de savoir si c'est le rôle de la police de s'occuper de questions sociétales plus larges concernant la pauvreté, le logement, l'emploi, l'éducation, etc. La police adopte une approche répressive à l'égard de bon nombre de ces problèmes sociaux, ce qui ne fait que contribuer à la marginalisation des minorités. La polarisation est susceptible de se produire dans la société en général, ainsi qu'entre les groupes. Nous pouvons donc nous demander s'il existe d'autres alternatives telles que les interventions du travail social ou les alternatives basées sur la communauté qui offrent une meilleure solution et si les fonds qui sont obtenus à partir d'un déboursement du système policier peuvent être utilisés pour financer ces autres systèmes. La police peut-elle être réappris comme un service communautaire ?

Une autre question qui est soulevée est de savoir si le déblocage est suffisant. Étant donné que la classe dirigeante a besoin que le système fonctionne tel qu'il est actuellement, car il joue en sa faveur, certains sont d'avis qu'une réforme du système ne fonctionnera pas et n'est tout simplement pas suffisante. C'est pourquoi il existe également un plaidoyer pour une abolition totale du système policier tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Sans propagande, dans ce travail de groupe, nous voulons donc explorer les options possibles lorsqu'il s'agit de financer ou d'abolir complètement le système policier belge tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous examinons cette question à travers la lentille et les principes des penseurs et des activistes décoloniaux.

C'est une idée qui paraît parfois saugrenue que de critiquer la police, celle qui nous protège et est souvent le dernier rempart contre les agresseurs. Aussi, l'objectif de cette analyse n'est pas de prôner l'abolition de la police ni d'ailleurs son définancement. L'idée est de faire découvrir aux lectrices et aux lecteurs de Bamko asbl le point de vue social et celui des auteurs qui ont analysé cette question. Tout d'abord, de nombreux articles qui se rapportent à ce sujet ne sont pas en anglais, le rapide recensement des idées principales et par là, leur traduction vise à rendre plus accessible les critiques de la police, sans pour autant orienter les avis.

1. Histoire

Pendant les vingt premières années de son existence (1830-1850), l'État-nation belge a dû faire face à une grande instabilité économique. Le pays est en guerre avec les Pays-Bas jusqu'en 1839. Cette situation sociale erratique conduit les gens à abandonner de plus en plus les idéaux de la révolution (d'indépendance) et à se concentrer sur l'identification des citoyens dits "indésirables/dangereux" : les pauvres, les mendiants et les étrangers. La combinaison d'une position internationale fragile et d'une source potentielle de menaces internes a influencé le contexte de la police et de la justice pénale. La classe ouvrière doit être maintenue dans le droit chemin de la discipline, en revenant aux moyens de contrôle déjà utilisés sous Napoléon : le livret ouvrier, la carte d'identité ou la carte de séjour temporaire pour l'étranger. Les effets de la révolution industrielle et la crise des années 1840 obligent les autorités à réformer la police. Des unités spéciales sont créées et les groupes socialement vulnérables, dont les prostituées et les étrangers, font à nouveau l'objet d'une surveillance accrue (Keunings, 2009).

Dans les années 1870, la crise économique frappe, entraînant un grand malaise social et une lutte politique entre les partis (libéral et catholique). L'État belge prend des mesures de protection pour les "honnêtes citoyens". Les changements dans le domaine pénal sont drastiques, caractérisés par une "loi de la peur" qui renvoie aux mesures punitives du Code Napoléon (1810). Le Code pénal de 1867 crée de nouvelles "illégalités" : des pratiques illégales visant à renforcer le contrôle sur les comportements, les actes et les omissions de la population. La législation pénale est fondée sur une vision paternaliste dans laquelle, d'une part, les personnes socialement plus faibles doivent être protégées et les individus indésirables (c'est-à-dire "le sans-abri", "l'alcoolique" et "l'émeutier (étranger)") doivent être traités avec sévérité. La politique envers les nécessiteux et les réfugiés politiques se durcit, avec un nombre croissant d'expulsions d'individus indésirables - en particulier les citoyens non belges qui inciteraient la population ouvrière belge à la grève et à la révolte. Pendant cette période, le contraste entre ceux qui surveillent et ceux qui sont surveillés et contrôlés s'est accru (Keunings, 2009).

Les groupes organisés de la classe ouvrière ont donc été au centre de la répression policière depuis le tout début de l'État-nation belge. D'autres groupes marginalisés et lieux ont été ciblés dès le début : "les cabarets, les auberges et les maisons de débauche, ... les domestiques, les étrangers et les mendiants..." Pendant la Seconde Guerre mondiale, la police et les services de renseignements belges ont échangé avec les occupants nazis des informations sur les groupes de résistance communistes³. La collaboration de la police d'Anvers a été largement documentée et s'est traduite par des razzias contre des citoyens juifs et leur déportation vers

³ VAN OUIRIVE, L., CARTUYVELS, Y., PONSAERS, P. (1992). *Sire, ik ben ongerust*, Geschiedenis van de Belgische Politie 1794-1991, Leuven: Kritak.

des camps de concentration⁴. Après la seconde guerre mondiale et les mouvements migratoires qui ont suivi, la police s'est heurtée aux populations ouvrières migrantes dans tout le pays. Dans les années 50 et 60, les grèves des mineurs ont été violemment réprimées par la police dans les régions du Limbourg et du Borinage⁵. Dans les années 90, la police a été confrontée à plusieurs reprises aux populations migrantes à Bruxelles, souvent à la suite d'interceptions violentes et mortelles par la police⁶. Comme certains de ses homologues européens, les critiques sur notre police avancent globalement qu'elle apparaît davantage comme un moyen et un appareil d'État pour discipliner les différentes couches de la société, plutôt que de lutter contre la criminalité et d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

2. Minorités de genre et sexuelles et implication de la police

Des mouvements de base contre la violence appelant à une transformation radicale des institutions du pouvoir sont apparus dans les années 1960. Les mouvements de lutte contre la pauvreté, contre le racisme, pour la libération des femmes et des homosexuels ont analysé la violence dans le cadre du chevauchement de ces catégories d'oppression. En dépit de leur approche intersectionnelle initiale de l'oppression, nombre de ces mouvements se sont rapidement orientés vers une seule question et vers la réforme, récupérant ainsi le militantisme par l'établissement de relations bureaucratiques avec le gouvernement. Ainsi, au lieu d'œuvrer à la transformation du patriarcat, du racisme, du sexisme (cis) et de la pauvreté, les politiques anti-violence se sont orientées vers la coopération et la bureaucratisation des relations avec la police.

Cependant, accorder à la police l'autorité d'arrêter la violence produit une crise de sens. Dans la vie des femmes, des personnes ayant des couleurs de peau différentes et des minorités sexuelles et de genre, la police est souvent une source de la violence. Bon nombre d'associations estiment que la loi est conçue pour protéger l'État, pas les personnes qui sont victimes de l'État. "Mettre fin à la violence" en est venu à signifier "réagir de manière punitive" tout en laissant les causes sous-jacentes de la violence sans réponse (Schulman, 2016). Ce qui a donc changé, c'est que la morale à protéger s'est élargie d'une vision hétéronormative de la famille à des intimités LGBTQ qui lui restent assimilables (Haritaworn, 2015). Les forces de l'ordre et les médias semblent collaborer à la construction d'une culture de la punition qui déshumanise les corps des personnes ayant une couleur de peau ou une origine/culture

⁴ '1942: Het jaar van de stilte'. Herman van Goethem, 2019, Uitgeverij Polis

⁵ <https://www.dewereldmorgen.be/artikel/2016/01/29/50-jaar-geleden-rijkswacht-doodt-mijnwerkers-zwartberg/> and <https://www.youtube.com/watch?v=xjeyBe5BBkE>

⁶ https://nl.wikipedia.org/wiki/Rellen_en_opstanden_in_Brusseel

différente, qui apparaissent comme déjà suspects, voire criminels. Dans le même temps, les personnes transgenres ou dont le genre n'est pas confirmé sont devenues des sources de « profit » importantes pour le système carcéral (Haritaworn, 2015).

Nous pouvons observer un phénomène de "pinkwashing"⁷ (laver par le rose) en Belgique. De nombreuses forces de police locales ont un plan d'action contre les crimes de haine envers les groupes minorisés ou soutiennent des organisations comme "Rainbow Cops"⁸, mais restent silencieuses et sur la défensive lorsqu'elles sont elles-mêmes accusées de violences policières sur ces groupes⁹. Il n'existe pas encore de groupe de pression pour les policiers ayant une couleur de peau différente, alors que plusieurs rapports indiquent qu'ils sont également victimes de discrimination et d'intimidation sur le lieu de travail. Le parti N-VA, par exemple, prétend défendre les droits des homosexuels tout en maintenant des discours racistes et islamophobes. Cette tension a donné lieu à des protestations (violentes) contre les personnes de la N-VA participants à la Pride¹⁰.

Comme indiqué ci-dessus, surtout depuis le milieu des années 1990, les mouvements sociaux radicaux se sont de plus en plus orientés vers une seule question. Dans ce processus, le mouvement des droits des homosexuels est devenu une réplique parfaite de l'État néolibéral. L'exemple de la législation sur les crimes de haine est pertinent pour cette analyse. La législation sur les crimes de haine vise l'inclusion et l'égalité au sein des structures sociales existantes. Cependant, le maintien des droits et protections constitutionnels fondamentaux dépend d'un système juridique qui, historiquement, a ignoré et poursuivi les personnes LGBTQ+. L'hypothèse d'un sujet blanc, gay et riche renforce simultanément le statu quo aux dépens des communautés racialisées (assignées négativement à une race) et des pauvres qui sont déjà et de manière disproportionnée en prise avec le système juridique. Un examen isolé de la violence contre les minorités sexuelles et de genre est donc myope et suppose une position assimilationniste. En omettant de relier la violence anti-LGBTQ+ à d'autres systèmes d'oppression (par exemple, la pauvreté ou le racisme), les réglementations sur les crimes de haine contre les LGBTQ+ risquent de perpétuer les violences en ignorant les multiples axes d'inégalité et d'exclusion dans la vie des gens, tout en créant un clivage "nous contre eux" entre les groupes sociaux (Haritaworn, 2015). Au fil des années, on observe donc un changement dans la manière dont la communauté LGBTQ+ est perçue par la police en Belgique.

⁷ L'idée selon laquelle une institution ou un État instaure des mesures officielles ou un discours qui défend une communauté minorisée tout en faisant le contraire dans les faits ou ne changeant rien aux habitudes.

⁸ <https://www.facebook.com/rainbowcops/>

⁹ <https://kifkif.be/cnt/artikel/geen-verbruining-bij-de-politie-931>

¹⁰ <http://rainbowhouse.be/nl/article/de-n-va-is-niet-welkom-op-de-pride/>

3. Une brève histoire de l'activisme et de la loi LGBTQ+ en Belgique

Alors que dans d'autres pays, les contacts homosexuels étaient punissables par la loi, ce n'était pas (encore) le cas dans la société belge du début des années 1950 (Borghs, 2015). Les choses ont changé dans la décennie suivante : inspiré par la théorie de la séduction [morale et sexuelle], en 1965, l'art. 372bis discrimine légalement les personnes homosexuelles en faisant passer l'âge de la maturité sexuelle de 16 à 18 ans. Pour les contacts hétérosexuels, l'âge de la maturité sexuelle est resté inchangé (c'est-à-dire 16 ans). Même si, au début des années 1950, l'homosexualité n'était pas punie par la loi, les femmes et les hommes homosexuels pouvaient être interceptés par la police et faire l'objet d'une probation pour "fornication, moralité publique et attentat à la pudeur".

Outre les sanctions, il existe également un traitement médical (forcé). L'homosexualité est toujours considérée comme une maladie mentale/un trouble psychiatrique et doit être traitée en conséquence (par exemple, thérapie de conversion, lobotomie et castration). La détention par la police et l'intervention dans la sphère privée se sont poursuivies jusqu'aux années 1980. Inspirée, entre autres facteurs internationaux, par une règle adoptée pour la première fois en 1981 par la Cour européenne des droits de l'homme, selon laquelle la poursuite des contacts homosexuels entre deux adultes consentants dans la sphère privée est contraire aux droits de l'homme, une nouvelle proposition de loi a été approuvée en Belgique en 1985, dans laquelle la discrimination et la criminalisation des relations homosexuelles ont été abandonnées. Ce n'est qu'en 1987 que le DSM-III-TR (*Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*) efface complètement l'homosexualité de sa liste de troubles psychiatriques. Une décision similaire de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie a été approuvée début des années nonante (17 mai, IDAHOTH¹¹ 1990-1992, Borghs, 2015).

4. Représentation et positionnement de la police dans la société d'aujourd'hui

En Belgique, de nombreux cas de violences policières sont connus et la plupart de ces cas visent des groupes plus marginalisés tels que les personnes ayant des couleurs de peau différentes et les personnes de la communauté LGBTQIA+. Ils sont disproportionnellement plus touchés par les interventions et les violences policières. De nombreux exemples sont connus, et il existe très probablement de nombreux autres cas dont nous n'avons pas connaissance¹²¹³.

¹¹ International day Against Homophobia and Transphobia

¹² <https://kifkif.be/cnt/artikel/blacklivesmatter-begin-dichtbij-huis-9021>

¹³ 'Je weet nooit met mensen zoals jij: politiebeleid ter preventie van etnisch profileren in België.'; Amnesty International België, 2018: https://www.amnesty-international.be/sites/default/files/bijlagen/amn_rapport_etnisch_profileren_web_ok_1_0.pdf

Le contexte de la pandémie de Corona semble avoir aggravé la situation¹⁴. A de nombreuses reprises, la police a affronté les populations migrantes vivant dans la précarité en appliquant les mesures Corona. Une fois de plus, la crise sociale et économique que produit la pandémie semble être gérée par la répression policière appliquée aux communautés les plus marginalisées.

D'un autre côté, l'attention (des médias) se porte aujourd'hui davantage sur la violence perpétrée sur la police que sur la violence que la police elle-même induit et produit. Cela fait partie du récit qui dépeint toujours la police comme une source neutre qui est là pour protéger le public et qui devrait être protégée. Les syndicats de police jouent un rôle important à cet égard en faisant pression sur les politiciens¹⁵.

On peut se demander si c'est le rôle de la police de s'occuper de questions sociétales plus larges concernant la pauvreté, le logement, l'emploi, l'éducation, etc. Parce que nous apprenons de l'histoire, la police en Belgique a été créée comme un instrument répressif pour contrôler le nombre croissant de personnes pauvres qui ont émergé de la montée du capitalisme industriel. Donc dans cette veine, les fonctions structurelles et historiques essentielles de la police sont liées au capitalisme et donc à la protection de la classe capitaliste contre d'éventuelles menaces et révoltes (McDowell & Fernandez, 2018). Cela ne veut pas dire que la police est totalement impertinente pour les minorisés, c'est sa forme et ses missions actuelles qui posent problème. Mais le mandat de la police, tel qu'il est aujourd'hui, consiste en un énorme éventail de tâches, notamment la prise en charge des crises de santé mentale, les premiers soins, les interventions en cas d'overdose de drogue, les sans-abri, la gestion de la circulation, l'application des lois pénales, etc. La police adopte une approche répressive à l'égard de bon nombre de ces problèmes sociaux, ce qui ne fait que contribuer à la marginalisation des minorités. Mais des problèmes tels que la violence, le désordre et la toxicomanie peuvent être abordés par des moyens tels que les investissements, les patrouilles supplémentaires ou la décriminalisation, plutôt que par une solution de justice pénale. C'est donc un exercice de réflexion intéressant et nécessaire pour voir s'il existe d'autres alternatives telles que les interventions du travail social ou les alternatives communautaires qui offrent une meilleure solution qui inclut et protège tous les groupes de la société. Pour financer ces autres systèmes, il est possible d'utiliser les fonds obtenus par le désengagement progressif et/ou partiel du système policier ou la réduction des cas de détention.

¹⁴ 'Policing the pandemic: human rights violation and the enforcement of CoronameasuresCovid-19 measures in Europe.' Amnesty International, 2020: https://www.amnesty-international.be/sites/default/files/bijlagen/policing_the_pandemic_-_final.pdf

¹⁵ <https://www.facebook.com/VSOAPolitie/videos/236894104468757>

5. Définancer la police ?

L'un des principes importants issus du mouvement Black Lives Matter est le définancement de la police après les nombreux exemples de violences policières (ayant souvent entraîné la mort) à l'encontre des personnes Noires. "Définancer la police" est en substance un concept très simple : il s'agit simplement de réaffecter ou de rediriger les fonds du service de police vers d'autres agences gouvernementales (Ray, 2020). Étant donné qu'appeler la police peut être une condamnation à mort pour les groupes minoritaires, et les Noirs en particulier, nous devons examiner les alternatives, non seulement aux États-Unis mais aussi en Belgique. Bien qu'il y ait de fortes différences entre les deux pays, c'est évident. Selon plusieurs auteurs, lors d'une intervention, l'action de la police peut s'intensifier trop fortement (et inutilement) et, par conséquent, augmenter le risque de sur-violence au lieu de le réduire. Il est donc préférable et plus efficace que tout ce qui n'a rien à voir avec la criminalité violente soit traité par des services autres que la police (Decreus, 2020). Les principales questions que l'on peut se poser ici sont les suivantes : quels nouveaux types de sécurité pouvons-nous créer ? Qui sera chargé de faire respecter cette sécurité ? Et comment la faire respecter ?

Nous l'avons vu, l'une des alternatives qui vient au premier plan chez les auteurs est d'investir de l'argent dans les services sociaux et les professionnels tels que les travailleurs sociaux. Ce faisant, il faut modifier la mission de la police. Au fil des ans, la police a obtenu le monopole de la sécurité et de l'ordre public. Les municipalités peuvent donc commencer par modifier les politiques ou les statuts, et s'assurer que les responsabilités sont partagées avec d'autres services. Ce faisant, la fourniture de l'aide sera mieux alignée, de sorte que la police n'ait jamais à répondre à certains types d'urgences pour lesquelles elle n'est pas (correctement) formée, comme par exemple la toxicomanie, la violence domestique, le sans-abrisme ou la santé mentale. Cela permettrait également de corriger l'idée et la pratique selon lesquelles la police est appelée à s'occuper de tout ce qui a trait à l'ordre public (Decreus, 2020). Au lieu de cela, ils peuvent laisser cette tâche à d'autres acteurs, comme les travailleurs de la santé ou les équipes d'intervention d'urgence, qui sont formés pour gérer ces incidents (McHarris & McHarris, 2020). Le transfert de ces responsabilités contribuera également à décriminaliser et à déstigmatiser les personnes souffrant de dépendances et de problèmes de santé mentale et à réimaginer le concept de sécurité publique dans son ensemble.

Dans le contexte spécifique de la Belgique, il existe déjà un grand nombre de pratiques qui semblent être les plus aptes à assumer de telles tâches. Il s'agit par exemple des pratiques de proximité, du travail communautaire/de la construction de la communauté, du travail avec les jeunes, des services d'assistance aux personnes souffrant de troubles mentaux et/ou de toxicomanie, des organisations LGBTQ+, ... La valeur ajoutée de ces acteurs est liée à leur position unique au milieu de ces communautés locales, où les gens se rassemblent, façonnent et guident leur propre vie et celle des autres au quotidien.

Mais sur une note plus critique, on ne peut pas simplement laisser d'autres acteurs faire le travail de la police car fondamentalement, cela ne change rien (Rasmussen & James, 2020). Le système lui-même doit être repensé car il n'est tout simplement pas installé pour aider certaines personnes mais pour les maintenir dans la marginalité. Il ne s'agit pas de faire reposer ces mesures plus de proximité sur des travailleurs sociaux ou d'autres acteurs (sociaux) qui feraient partie de l'ordre existant au sein du système. Nous avons besoin d'acteurs critiques ; ceux-ci peuvent, bien sûr, également être des travailleurs sociaux qui veulent changer le système. Pour que les travailleurs sociaux ne soutiennent pas le système, nous avons besoin d'un nouveau contrat entre les travailleurs sociaux et l'État, leur donnant des garanties pour travailler de manière indépendante. Des codes éthiques et professionnels, apportant des garanties encore plus avancées de secret professionnel et de pouvoir de décision, afin que les travailleurs sociaux puissent jouer un rôle intégral dans la réorganisation du système policier et dans le déchargement d'une police qui croule sous de trop nombreux rôles à jouer.

Définancement ou suppression ?

Une autre question qui est soulevée est de savoir si le définancement est suffisant. Étant donné que la classe dirigeante a besoin que le système fonctionne tel qu'il est actuellement, car il semble jouer qu'en sa faveur, certains sont d'avis qu'une réforme du système ne fonctionnera pas et n'est tout simplement pas suffisante. C'est pourquoi il existe également un plaidoyer pour une abolition totale du système policier tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Le mouvement abolitionniste a débuté à la fin du XVIIIe siècle aux États-Unis, mais le développement du concept s'est fait avec les études de W.E.B. Du Bois et Angela Davis (McDowell & Fernandez, 2018). Les formes libérales d'abolition visent une autre approche du système de justice pénale et tentent de s'éloigner des mesures punitives pour les remplacer par des pratiques de justice plus réparatrice ou de règlement des différends (McDowell & Fernandez, 2018).

Comme le disent Joseph-Salisbury, Connelly, et Wangari-Jones (2020, p. 6) dans leur article : «L'abolition [implique donc] de retirer le pouvoir et l'influence de la police et de les remettre aux communautés ». Parce que la police ne répondrait pas suffisamment aux besoins de la communauté et qu'en même temps elle génère des conséquences néfastes aux membres de ces communautés, selon Scott (dans El-Faizy, 2020, unpag.) ce n'est pas une idée farfelue que de réaffecter l'entièreté des budgets directement à ces communautés. Afin d'avoir un système de sécurité publique repensé qui s'attaque aux causes profondes de la criminalité plutôt que de contrôler les effets peut offrir une solution selon les partisans de l'abolition. Étant donné que ces initiatives de sécurité dirigées par la collectivité accordent la priorité aux besoins de la collectivité, elles sont en mesure de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et à d'autres problèmes en offrant une prévention adaptée et un milieu de soutien pour aider les gens qui ont une gamme de problèmes (Johncox, 2020).

References

- Bircan T, Hooghe M. Immigration, diversity and crime: an analysis of Belgian national crime statistics, 2001-6. *European Journal of Criminology*. 2011;8(3):198-212. doi:[10.1177/1477370811403443](https://doi.org/10.1177/1477370811403443)
- Borghs, Paul (2015). *Holebipioniers. Een geschiedenis van de holebi- en transgenderbeweging in Vlaanderen*. 't Vershil, Antwerpen.
- Decreus, T. (2020). *'Defund the police': hebben we de politie eigenlijk wel nodig?* Retrieved from <https://www.dewereldmorgen.be/artikel/2020/07/23/defund-the-police-hebben-we-de-politie-eigenlijk-wel-nodig/>
- El-Faizy, M. (2020), *The wake of George Floyd's killing, a growing chorus to cut police funding*. Retrieved from <https://www.france24.com/en/20200609-in-the-wake-of-george-floyd-s-killing-a-growing-chorus-to-cut-police-funding?ref5tw>.
- Haritaworn, Jin (2015). *Queer lovers and hateful others. Regenerating violet times and places*. Pluto Press.
- Johncox, C. (2020). *Policing alternative: What a community-led public safety system might look like*. Retrieved from <https://www.clickondetroit.com/news/national/2020/06/09/policing-alternative-what-a-community-led-public-safety-system-might-look-like/>
- Joseph-Salisbury, R., Connelly, L., & Wangari-Jones, P. (2020), ""The UK is not innocent": Black Lives Matter, policing and abolition in the UK", *Equality, Diversity and Inclusion*, Vol. ahead-of-print No. ahead-of-print.
- Keunings, Luc (2009). *Des polices si tranquilles. Une histoire de l'appareil policier belge au XIX^e siècle*. Presses Universitaires de Louvain.
- McDowell, M.G., Fernandez, L.A. (2018). 'Disband, Disempower, and Disarm': Amplifying the Theory and Practice of Police Abolition, *Critical Criminology*, 26, pp. 373–391
- McHarris, P.V., & McHarris, T. (2020). *No More Money for the Police*. Retrieved from <https://www.nytimes.com/2020/05/30/opinion/george-floyd-police-funding.html>
- Noppe, J., & Verhage, A. (2017). Using force: Experiences of Belgian police officers. *Policing*, 40(2), 278-290. doi:<http://dx.doi.org.kuleuven.ezproxy.kuleuven.be/10.1108/PIJPSM-10-2015-0112>
- Rasmussen, C., & Kirk "Jae" James, K. (2020). Trading Cops for Social Workers Isn't the Solution to Police Violence. Retrieved from <https://truthout.org/articles/trading-cops-for-social-workers-isnt-the-solution-to-police-violence>
- Ray, R. (2020). *What does 'defund the police' mean and does it have merit?* Retrieved from <https://www.brookings.edu/blog/fixgov/2020/06/19/what-does-defund-the-police-mean-and-does-it-have-merit/>
- Schulman, Sarah (2016). *Conflict Is Not Abuse: Overstating Harm, Community Responsibility and the Duty of Repair*. Arsenal Pulp Press.
- Van Outrive, Lode (1992). *Sire, ik ben ongerust. Geschiedenis van de Belgische politie 1794-1991*. Uitgeverij Kritak.

Pour citer cet article : Dewanckel, Heye, Henkens (Janv. 2021)
« Police et intersectionnalité : Pourquoi certains préconisent-ils le dé-financement de la police ? », Analyse n°2, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.